

INFORMATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT DURABLE

SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETÉ

A. RÉSUMÉ

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte à ce jour les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'engagement minimal d'alignement du Fonds avec le Règlement Taxonomie est à ce jour de 0%. Les activités dans lesquelles la Société de Gestion investit sont toutefois conformes à sa politique climat et ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables.

L'indicateur de référence du fonds est l'indice **MSCI EMU DNR** (dividendes nets réinvestis, cours de clôture) est un indice publié par MSCI mesurant la performance des bourses européennes. Les indices MSCI sont administrés par MSCI Limited, inscrite au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Il permet au client de comparer la performance boursière du fonds promouvant des caractéristiques environnementales et sociales à celle de l'univers plus large représenté par l'indicateur de référence. Cependant, le choix de l'indicateur de référence n'a pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité. La philosophie de gestion du fonds repose sur le principe que la prise en compte des critères ESG permettrait de surperformer un indice de marché large sur le long terme. La gestion du fonds n'étant toutefois pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est fourni qu'à titre d'indicateur de comparaison.

90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déterminer « l'Univers Socialement Responsable » du Fonds :

- Classification des émetteurs privés par secteur : L'équipe ISR collecte les données extra-financières. Les notes sont ensuite normalisées par secteur.
- Exclusions sectorielles : tabac, charbon, énergies fossiles non conventionnelles ; pornographie.
- Exclusions normatives : armes controversées, violation du Pacte Mondial des Nations-Unies (implication dans les controverses). Tous les émetteurs identifiés par ces filtres sont interdits à l'investissement.

Identification des émetteurs les moins avancés dans la gestion des enjeux ESG

Cette identification s'appuie sur l'approche « Best-in-class » pour les émetteurs privés, consistant à exclure dans chaque secteur d'activité les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue extra-financier (note ESG). SIENNA

GESTION compare ainsi la note ESG de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Pour les émetteurs publics/souverains, l'approche utilisée est celle du « Best-in-universe », consistant à exclure parmi tous les émetteurs publics/souverains ceux obtenant les moins bonnes notes ESG.

SIENNA GESTION compare ainsi la note ESG de chaque émetteur public/souverain avec celles de tous les autres émetteurs publics/souverains et exclut au minimum 20 % des émetteurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Tous les émetteurs identifiés par ces filtres sont interdits à l'investissement.

La politique d'exclusion est au cœur de l'approche de Sienna Gestion et visent à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Les notes et l'univers éligible sont mis à jour tous les trimestres pour les émetteurs privés et tous les ans pour les émetteurs publics/souverains. Cette fréquence d'actualisation pour les émetteurs privés permet de prendre en compte tous les événements matériels survenus au cours du trimestre précédent.

La recherche de la performance de long terme de nos fonds passe également par l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises dans lesquelles la Société de Gestion investit. La stratégie d'engagement de SIENNA GESTION se matérialise ainsi par le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), des actions d'engagement auprès d'elles, ainsi que lors de l'exercice de nos droits de vote en assemblées générales. Toutes ces actions ont pour objectif d'avoir un impact sur les entreprises en les incitant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG auxquels elles font face.

La recherche ISR de SIENNA GESTION s'appuie sur des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG : Sustainalytics et Ethifinance pour l'analyse ESG, S&P Global Trucost pour l'analyse climat, Proxinvest pour l'analyse des résolutions en Assemblées Générales, Humpact pour l'analyse sociale des émetteurs.

L'approche extra-financière mise en œuvre par la société de gestion dans la gestion du Fonds reposant sur l'analyse des données ESG qualitatives et quantitatives des émetteurs communiqués par des fournisseurs de données externes, cette analyse ESG est donc dépendante de la qualité et de la disponibilité de ces données. Plusieurs risques liés à ces fournisseurs peuvent donc exister. L'analyse extra-financière est en outre réalisée à partir de documents publics des émetteurs qui peuvent parfois être décalés de la réalité opérationnelle de l'entreprise.

SIENNA GESTION a par ailleurs mis en place un dispositif et une organisation permettant de prendre en compte les risques associés aux enjeux ESG.

Les équipes dédiées de Sienna Gestion mènent régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR, dont celles relatives aux controverses ESG.

B. OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds supports gérés par des sociétés de gestion externes. Par conséquent, des disparités d'approches extra-financières peuvent coexister au sein du portefeuille entre celles retenues par Sienna Gestion et celles adoptées par les sociétés de gestion des fonds supports externes sélectionnés par Sienna Gestion.

La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.

Pour les émetteurs privés, la définition de l'univers responsable s'appuie sur l'approche « Best in class », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité.

Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur.

Pour chaque enjeu ESG, la politique, les pratiques et les résultats obtenus par les systèmes de management dédiés aux risques sont pris en compte. Sienna Gestion utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note.

Les notes sont mises à jour au fil de l'eau en fonction de l'évolution des politiques ESG des émetteurs et de leurs actualités et notamment les controverses environnementales, sociales ou de gouvernance dans lesquelles elles peuvent être impliquées.

Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique,
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations),
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants.

Chaque émetteur dispose également d'une évaluation de son niveau d'implication dans des controverses, c'est-à-dire des incidences ayant des implications négatives sur les thèmes ESG (environnemental, social et de gouvernance). Ces controverses sont notées sur une échelle de 1 à 5, où 1 indique un impact faible et 5 un impact sévère. Sienna Gestion procède à évaluation qualitative des controverses de niveau 5 ainsi que des émetteurs impliqués dans de fréquentes controverses. Suite à cette analyse, les émetteurs peuvent être interdits à l'investissement

Exemples de controverses ESG :

- Environnement : accident industriel engendrant une pollution
- Social : restructurations significatives, cas de travail des enfants ou de travail forcé
- Gouvernance : irrégularité comptable, délit ou crime d'un dirigeant exécutif ou non exécutif

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour objectif de sélectionner des titres d'émetteurs que Sienna Gestion considère comme des acteurs de secteurs économiques liés à la souveraineté européenne. Sienna Gestion définit la souveraineté européenne comme un socle de secteurs contribuant à l'autonomie et la résilience européenne :

1. Innovation technologique : investir dans des sociétés leaders en termes de recherche et développement de technologies clés ;
2. Indépendance énergétique : développement des infrastructures pour le nucléaire, les énergies renouvelables, le stockage d'énergie et les réseaux intelligents, en même temps que la nécessaire transition écologique ;

3. Défense, aéronautique et spatial : investir dans les sociétés européennes de la défense et soutenir le leadership mondial dans l'aéronautique et les industries spatiales ;
4. Sécurité alimentaire : soutenir l'indépendance alimentaire, en favorisant l'agriculture durable et les technologies agricoles ;
5. Financement de l'économie : participer au financement de l'économie européenne via les banques et les gestionnaires d'actifs, notamment orientés sur le private equity et la dette privée ;
6. L'autonomie industrielle : modernisation et expansion des infrastructures industrielles, de transport et de logistique en Europe, et des technologies de décarbonation ;
7. Actifs stratégiques : assurer l'indépendance d'industries essentielles et stratégiques comme les télécoms, la santé et les ressources de base ;

La gestion du Fonds est discrétionnaire. A la différence d'une gestion indicielle, elle intègre les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner des titres d'entreprises actives dans des secteurs économiques que Sienna Gestion considère comme des acteurs de la souveraineté européenne.

Le Fonds est éligible au PEA français, par conséquent, au moins 75% des actifs sont investis dans des actions et titres assimilés d'émetteurs ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européenne conformément aux dispositions de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier appartenant aux catégories des grandes, moyennes et petites capitalisations des secteurs relatifs à la thématiques souveraineté européenne.

Le Fonds est exposé, directement et/ou au travers de parts ou actions d'OPC, entre 75% et 120% de son actif net aux marchés actions de la zone Euro et/ou dans la limite de 10% de l'actif net, en dehors de la zone Euro (dont 10 % maximum de pays émergents).

La gestion « actions » pratiquée est de type fondamental :

- Une analyse en profondeur des aspects macro-économiques (activité, politiques monétaires, budgétaires, devises, taux d'intérêt) est réalisée.
- Il est procédé ensuite à une analyse des aspects sectoriels en fonction du cycle économique et des valorisations boursières.
- Enfin, une étude des entreprises (stratégie, diversification géographique, qualité des produits, rentabilité, croissance...) est menée afin d'aboutir à la sélection de valeurs et à la construction du portefeuille du Fonds.

Le Fonds est exposé, directement et/ou au travers de parts ou actions d'OPC, entre 0 et 25% maximum de son actif net aux marchés de taux de la zone Euro et/ou hors zone Euro.

Les axes principaux de la gestion « taux » sont :

- La sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 10. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone Euro ;
- Le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ;
- Le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs.

E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

Actions, titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds est exposé, directement et/ou au travers de parts ou actions d'OPC, entre 75% et 120% de son actif net aux marchés actions de la zone Euro et/ou dans la limite de 10% de l'actif net, en dehors de la zone Euro (dont 10 % maximum de pays émergents).

Le Fonds est exposé, directement et/ou au travers de parts ou actions d'OPC, entre 0 et 25% maximum de son actif net aux marchés de taux de la zone Euro et/ou hors zone Euro.

F. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée ligne par ligne et une procédure informatique permet de vérifier si chaque ligne de portefeuille appartient bien à l'univers SR.

Le contrôle du respect des Univers Responsables est réalisé régulièrement, celui-ci pouvant toutefois être modulée en fonction :

- du nombre et du degré de gravité des anomalies constatées lors du précédent contrôle
- de la périodicité et de la nature des ajustements émis par les analystes ISR.

G. MÉTHODES

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres.

La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Le modèle d'analyse ESG propre à Sienna Gestion s'appuie sur les données externes fournies par des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG. Quatre fournisseurs ont été sélectionnés pour analyser les émetteurs :

-Sustainalytics couvre pour Sienna Gestion la notation de 1000 entreprises sur certains enjeux parmi les 18 enjeux génériques de leur méthodologie. Les notes sont mises à jour au fil de l'eau en fonction des controverses dont font l'objet certains émetteurs durant l'année.

-Ethifinance couvre la notation d'entreprises de plus de 300 petites et moyennes capitalisations. Une « Note Générale » est obtenue à partir de l'analyse de plus de 150 critères. Les notes d'Ethifinance sont actualisées annuellement.

-Trucost : les données brutes de S&P Global Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles. C'est à partir de ce premier filtre que sont sélectionnés la plupart des émetteurs éligibles aux portefeuilles Bas Carbone ISR. En complément, Trucost fournit des données quantitatives sur l'ensemble du portefeuille d'obligations vertes de Sienna Gestion, et notamment les tonnes de CO2 évitées par million d'€ investi et par an.

-Humpact fournit des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des principales sociétés cotées en Europe et en France sur la thématique de l'emploi (formation des jeunes, insertion des personnes en situation de handicap, maintien des seniors dans l'emploi et le respect de la parité). Les notes ESG reçues par Sustainalytics sont ensuite normalisées par secteur et triées en ordre croissant via un z-score. Cette étape permet de réaliser le best-in-class inclut au sein du processus ISR de Sienna Gestion. Celui-ci comprend l'application de la politique d'exclusion, l'exclusion des émetteurs controversés, la sélectivité en best-in-class etc. afin d'obtenir l'univers investissable. La même méthodologie est appliquée aux données fournies par Ethifinance.

Les données externes fournies par ces prestataires font systématiquement l'objet de contrôles de cohérence par l'équipe Finance Responsable lors de la réception et l'utilisation des données.

Parmi les données fournies par S&P Global Trucost, les données d'émissions induites et évitées peuvent être estimées si elles ne sont pas directement publiées par les entreprises. S&P Global Trucost a donc créé un modèle d'estimation afin de mesurer les données d'émissions non disponibles.

Parmi les données Sustainalytics, les notes ESG ne sont pas estimées. En revanche, l'appréciation des controverses des émetteurs et de leur niveau de gravité nécessitent par définition une estimation pour les classer sur une échelle de gravité de 1 à 5.

I. LIMITES DES MÉTHODOLOGIES ET DES DONNÉES

Sienna Gestion identifie 3 limites principales aux méthodes et aux données utilisés :

- La temporalité : décalage temporel entre la publication des informations extra-financières et l'intégration dans l'analyse ESG des émetteurs.
- L'hétérogénéité des méthodologies d'analyse extra-financières des agences.
- La fiabilité des méthodes d'estimation des indicateurs quantitatifs par les agences.

J. DILIGENCE RAISONNABLE

90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers d'OPC, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Concernant l'utilisation de produits dérivés, celle-ci est compatible avec les objectifs du fonds et s'inscrit dans une perspective de long terme. Leur utilisation se limite donc à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille. De plus, leur utilisation est cohérente avec la politique ESG du fonds.

K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

A travers sa démarche d'engagement Sienna gestion a pour objectif, en lien avec sa politique d'investissement responsable :

- D'influencer les entreprises vers de meilleures pratiques ESG, le respect des normes et cadres internationaux en termes de lutte contre le changement climatique ou des pratiques sociales.
- D'encourager les émetteurs à mesurer leurs performances extra-financières, afin de suivre les impacts de leurs activités.
- D'inciter les entreprises à communiquer sur leurs engagements et leurs résultats extra-financiers.

Sienna Gestion considère que ce dialogue doit être un sujet concret, et un complément de l'analyse ISR. Le dialogue actionnarial permettra donc d'améliorer de façon significative la prise en compte du couple risque-opportunité ESG grâce aux problématiques identifiées.

Pour assurer ce dialogue, Sienna Gestion interroge les entreprises dans le cadre d'initiatives collectives ou individuelles via des entretiens menés par les analystes ISR. Les initiatives collectives permettent à Sienna Gestion de porter un engagement difficilement réalisable individuellement de par la taille des encours mais également le temps investi. Les initiatives d'engagement collaboratif auxquels Sienna Gestion participe sont choisies en cohérence avec la démarche et la politique d'investisseur responsable. Sienna Gestion peut également participer à des dépôts de résolution d'actionnaires lors des assemblées générales.

Sienna Gestion pourra aussi initier un dialogue en réaction à d'éventuelles controverses des entreprises sur des sujets ESG afin de mieux appréhender leur réponse, leur plan de remédiation et le suivi de mise en application de plans d'actions.

L. INDICATEUR DE RÉFÉRENCE CHOISI

L'indicateur de référence est un indice de marché large.

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com